

1. Identification

Identificateur de produit	Eyesaline® Concentrate
Autres moyens d'identification	
Code du produit	32-000513, 32-000509, 32-000100, 32-000200, 32-000310
Usage recommandé	Concentré pour douche oculaire d'urgence pour dilution dans de l'eau potable (une partie de concentré dans dix parties d'eau).
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société:	Honeywell Safety Products USA, Inc
Adresse:	825 East Highway 151 Platteville, WI 53818 États-Unis
No. de téléphone:	1-800-873-5242
Personne à contacter	hsptechsupport@honeywell.com
Courriel:	msds@chemtrec.com
Téléphone en cas d'urgence :	+1-703-741-5500 for USA/Canada

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après l'usage.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Autres dangers	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont sous les limites de divulgation requises.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, sortir au grand air. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.
Contact avec les yeux	Si du produit non dilué vient en contact avec les yeux, rincer avec beaucoup d'eau. Retirer les verres de contact. Obtenir des soins médicaux rapidement si des symptômes se produisent après rinçage.
Ingestion	Obtenir l'avis du médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Aucun symptôme spécifique noté.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de façon symptomatique.
Informations générales	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Eau. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Aucune restriction connue.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Aucune.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Pour un usage industriel, porter des équipements de protection individuelle adaptés (voir la rubrique 8).
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Absorber le déversement avec une matière sorbante inerte adaptée comme le sable ou l'argile, puis placer dans un récipient à déchets adapté. Déversement accidentel important : Nettoyer la zone avec de l'eau. Traiter le ruissellement selon les règlements environnementaux applicables se rapportant aux égouts, aux cours d'eau et aux eaux souterraines, en endiguant si besoin est.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Gardez le contenant fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Empêcher la substance de geler. Conserver à une température ne dépassant pas 43 °C/ 110 °F.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune norme d'exposition n'est accordée.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Aucunes dans les conditions normales.
Protection de la peau	
Protection des mains	Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé.
Autre	Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.
Protection respiratoire	Non nécessaire en général.

Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide incolore.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Aucune odeur perceptible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	760 mm Hg
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1
Solubilité	
Solubilité (eau)	Totalement soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles. Gel. Températures élevées.
Matériaux incompatibles	Aucune.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Le contact prolongé ou répété peut causer un dessèchement et une irritation de la peau.
Contact avec les yeux	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
Ingestion	Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Aucun symptôme spécifique noté.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.
Corrosion cutanée/Irritation cutanée	Le contact prolongé ou répété peut causer un dessèchement et une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Non classé.
Sensibilisation cutanée	Non un sensibilisateur de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
Effets chroniques	Non classé.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistence et dégradation	Données non disponibles.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.
Mobilité dans le sol	Le produit est complètement soluble dans l'eau.
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur, en fonction de l'application proposée pour le produit.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon Sans objet.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et
le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/nt pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 29-Juillet-2015
Date de la révision -
Version n° 01
Autres informations La classification pour les dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.

Liste des abréviations

PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : très persistante et très bioaccumulable.
DSD : Directive 67/548/CEE.
CLP : Règlement n° 1272/2008.

Références

ACGIH
ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique
s Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes
ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
ESIS (Système européen d'information sur les substances chimiques)
HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.